

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2772

15 novembre 2008

### SOMMAIRE

3M Management Consultant and Investments S.A. ....	133033	Global Family Protect Umbrella Fund ..	133038
Alain Afflelou International S.A. ....	133048	Global Family Protect Umbrella Fund ..	133038
Alliance Distribution Holdings S.à r.l. ...	133051	Guliver Sicherheit .....	133042
Autex S.à.r.l. ....	133051	Guliver Wachstum .....	133041
Automotive Engineering S.A. ....	133055	Hammer Logistik A.G. ....	133052
Avantag International S.a. ....	133047	Hein Kältetechnik S.à.r.l. ....	133049
Ayu Holding S.A. ....	133051	Hein Services S.à r.l. ....	133049
BCG Holding S.à r.l. ....	133045	HSH Money EuroPlus .....	133038
BCG Luxembourg Holding S.à r.l. ....	133054	IMC Holding .....	133054
Belgravia European Properties Holding 1 .....	133045	Jucar S.A. ....	133056
Brilquet Participations S.A. ....	133046	Jurisfides S.A. ....	133013
BV Global Balance Fonds .....	133039	Kappa S.A. ....	133053
Capital Quest .....	133047	K & C Aktienfonds .....	133038
Centour S.à r.l. ....	133049	Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l. ...	133042
CIC/CIAL CH Fund .....	133013	Lecod Investments S.A. ....	133014
Classic Marine S.A. ....	133013	Lodge Aventure Investments .....	133043
Compagnie de Gestion Foncière S.A. ...	133048	LUX Global Real Estate FCP-SIF .....	133016
Constantia S.à r.l. ....	133044	Marepier Holding S.A. ....	133012
DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg .....	133037	Margaux S.A. ....	133056
D.I. International S.A. ....	133047	Marlipar Finance S.à r.l. ....	133056
Distribution Européenne S.A. ....	133039	Marlipar Investments S.à r.l. ....	133055
ETHNA-AKTIV E .....	133015	Melrose S.A. ....	133012
Europa-Lux EuroRent 3-6 .....	133041	Misy International Banking Systems S.A. ....	133046
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l. ....	133048	Montalcino S.à r.l. ....	133044
Expansion Real Estate S.A. ....	133052	Mosaïque Luxembourg S.à r.l. ....	133053
Finanzmatrix .....	133038	M & W Invest .....	133039
Flux International Holding Luxembourg S.à r.l. ....	133046	Nahuko SA .....	133045
Forum European Realty Income S.à r.l. ...	133050	Naked S.A. Luxembourg .....	133012
Fregenda B.V. ....	133055	NATEBO (Luxembourg) S.A. ....	133054
Fuchs Alternative .....	133011	Octafinance S.A. ....	133050
Fuscine Holding SA .....	133039	Orsa 2006 S.A. ....	133011
Geoplan II S.à r.l. ....	133049	Parnuk S.A.H. ....	133015
GIP Invest - Rendite Plus .....	133041	Pinto Basto International S.à r.l. ....	133054
		Pole Invest S.A. ....	133052
		Potyka GmbH .....	133050

<b>Reckitt Benckiser N.V. Luxembourg</b>	<b>Square Meter S.A. ....</b>	<b>133043</b>
<b>Branch .....</b>	<b>SUN-TEC S.A. ....</b>	<b>133050</b>
<b>Scandinavian Trust S.A. ....</b>	<b>SUN-TEC S.A. ....</b>	<b>133051</b>
<b>SGAM AI Property FCP-FIS .....</b>	<b>Taché Investments S.A. ....</b>	<b>133045</b>
<b>Sirena S.A. ....</b>	<b>Tadler Investments S.A. ....</b>	<b>133011</b>
<b>Sitaro S.A. ....</b>	<b>Technological Pole Investments S.A. ....</b>	<b>133053</b>
<b>SMAC S.A. ....</b>	<b>Ventara S.A. ....</b>	<b>133016</b>
<b>Spyglass Hill S.A. ....</b>		<b>133014</b>

**Orsa 2006 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 115.513.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 4 décembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008140473/755/18.

---

**Tadler Investments S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 55.293.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi 10 décembre 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, Fiduciaire Glacis Sarl,
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
3. Clôture de la liquidation,
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2008140475/755/17.

---

**Fuchs Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.316.

The Liquidator convenes the Shareholders of FUCHS ALTERNATIVE, Sicav in liquidation to attend the  
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office on *December 5, 2008* at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and acknowledge the report of the auditor for the period from January 1, 2006 to December 31, 2006
2. To approve the audited financial statements and the allocation of profits for the period until December 31, 2006
3. To hear and acknowledge the report of the auditor for the period from January 1, 2007 to February 14, 2007
4. To approve the audited financial statements for the period from January 1, 2007 to February 14, 2007
5. To grant discharge to the Board of Directors of the Company for the performance of its duties for the period from January 1, 2006 to February 14, 2007
6. To hear and acknowledge the report of the Company's auditor on the liquidation
7. To approve the report of the liquidator on the liquidation
8. To give discharge to the liquidator for the performance of its duties
9. To decide on the closure of the liquidation

10. To decide to keep the records and books of the Company for a period of five years at the registered office of the Company
11. To note that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignations
12. To decide on any other business which be brought before the meeting

The Shareholders are advised that no quorum is required and that resolutions must be passed by two thirds of the vote cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

*The Liquidator.*

Référence de publication: 2008141418/755/29.

---

**Naked S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.293.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

Reportée qui aura lieu le 4 décembre 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006 et 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008141415/795/17.

---

**Marepier Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 39.165.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le jeudi, 4 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de M. Jean FELL de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008141416/29/21.

---

**Melrose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 96.795.

---

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

133013

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 novembre 2008 à 17:00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008135047/696/17.

---

**Jurifides S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.972.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire du 11 septembre 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur ces points de l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la liquidation de la société;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008135381/795/22.

---

**CIC/CIAL CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC/CIAL CH FUND à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination sociale de la Sicav en "CIC CH FUND".

L'Assemblée ne délibérera valablement sur que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008136932/755/15.

---

**Classic Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.143.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra de manière extraordinaire le 24 novembre 2008 à 09.00 au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du Bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2007;
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation du Bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2007;
4. Application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales: délibération sur la dissolution éventuelle de la société ou sur la continuation de son activité malgré une perte cumulée de la société dépassant le capital social;
5. Affectation du résultat;
6. Ratification des actions du Conseil d'Administration;
7. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se clôturant le 31.12.2007;
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008136790/1066/22.

---

**Lecod Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.335.

---

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *November 25, 2008* at 9:00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008137685/795/16.

---

**Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 novembre 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par le conseil d'administration le 17 octobre 2008.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008137682/29/19.

---

**Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 19.301.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 novembre 2008 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008137686/795/17.

---

**Parnuk S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 35.817.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PARNUK S.A.H. sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Qui se tiendra en date du 25 novembre 2008 à 14h30 en l'Etude de Maître Joseph ELVINGER, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge donnée aux administrateurs;
4. Divers.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 20 novembre 2008.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008137687/792/17.

---

**Sirena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 125.215.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 24 novembre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
5. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2008138075/1023/17.

---

**ETHNA-AKTIV E, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008126617/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05152. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

### **LUX Global Real Estate FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Oktober 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008132055/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02997. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

### **Ventara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.736.

Dans un but de réorganisation par le regroupement des différentes activités stratégiques du groupe, le Conseil d'Administration de VENTARA S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, au capital social de EUR 2.142.000 (deux millions cent quarante deux milles euros) représente par 1.071.000 (un million soixante onze milles) actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux euros) chacune, toutes entièrement libérées, ayant son siège social à Luxembourg 18 avenue de la Porte Neuve dénommée ci-après la Société, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.736 (ci-après définie "l'ancienne VENTARA", la "Société" ou la "Société à scinder") Société anonyme constituée sous le nom de VENTARA S.A par-devant Maître Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, le 22 janvier 1997, publié au Recueil Spécial du Mémorial, Série C n ° 68 du 13 février 1997,

propose de procéder à la scission de la Société par la constitution de trois nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois, dénommées ci-après les "nouvelles sociétés", toutes trois ayant le statut fiscal "Soparfi".

Les nouvelles sociétés auront chacune leur siège social à L-2227 Luxembourg, 18, av. de la Porte Neuve et porteront les dénominations sociales de:

- OIKOS S.A., d'une part, (dénommée ci-après: OIKOS),
- VENTARA S.à.r.l., d'autre part, (dénommée ci-après: VENTARA),
- VALINOR S.A. d'autre part, (dénommée ci-après: VALINOR)

Le capital social de OIKOS S.A. sera de EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt milles) actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros) chacune, toutes entièrement libérées,

Le capital social de VENTARA S.à.r.l. sera de EUR 1.208.000 (un million deux cent huit mille euros), représente par 48.320 (quarante huit milles trois cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00- (vingt cinq Euros) chacune, toutes entièrement libérées,

Le capital social de VALINOR S.A. sera de EUR 694.000 (six cent quatre vingt quatorze milles euros), représenté par 347.000 (trois cent quarante sept milles) actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

La scission de la Société s'opère conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après la loi sur les sociétés).

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le Conseil d'administration en date du 6 septembre 2008.

Les actionnaires de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société (date de la scission) qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver la scission



par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, aux trois nouvelles sociétés OIKOS S.A., VENTARA S.à.r.l. et VALINOR S.A., l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement sans exception.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, celle-ci apportera, conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés, aux deux nouvelles sociétés tous ses éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations sans exception ni réserve. En conséquence, le patrimoine de la Société scindée sera intégralement dévolu aux trois nouvelles sociétés dans l'état où il se trouvera à la date de ladite scission.

L'apport des actifs net est fait à des valeurs qui tiennent compte de la réévaluation des immobilisations corporelles et financières.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter du 6 septembre 2008 comme accomplies pour compte de celle des nouvelles sociétés issues de la scission à laquelle a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

En échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société, les actionnaires de la Société recevront pour 1 action de la Société à scinder, 1 action dans OIKOS S.A. de la valeur nominale de 2,00 EUR, 1 part dans VENTARA S.à.r.l. de la valeur nominale de 25,00 EUR, et 1 action dans VALINOR S.A. de la valeur nominale de 2,00 EUR, issues de la scission, sans soult, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

En outre, l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés est applicable à la scission, les actions de chacune des trois nouvelles sociétés étant attribuées aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société. En ces circonstances il est fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant.

Les actions des nouvelles sociétés seront émises dans la forme nominative et seront immédiatement attribuées aux actionnaires de la société dès que la scission sera approuvée.

Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant la scission.

Les nouvelles actions donneront droit au bénéfice dans les nouvelles sociétés dès le 6 septembre 2008.

Les actions des trois nouvelles sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de ces sociétés dès l'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société n'a émis aucune part bénéficiaire ni aucune action privilégiée. En conséquence, aucun actionnaire ne dispose de droit spéciaux et aucun titre autre que des actions n'est émis par les deux nouvelles sociétés;

Aucun avantage particulier n'est attribué au Commissaire aux comptes, ni aux membres du Conseil d'administration de la Société ou des sociétés bénéficiaires eu égard à l'opération de scission.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la Société, tels qu'arrêtés au 6 septembre 2008, sont les suivants:

ANCIENNE VENTARA S.A.

BILAN AU 6 SEPTEMBRE 2008

		ACTIF	06.09.2008	31.12.2007
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:			
A		TOTAL .....	0.00	0.00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:			
B		TOTAL .....	0.00	0.00
C	ACTIF IMMOBILISE:			
C I	Immobilisations incorporelles:			
		TOTAL .....	0.00	0.00
C II	Immobilisations corporelles:			
C II 1	terrains et constructions .....		3,206,831.01	3,235,552.40
		TOTAL .....	3,206,831.01	3,235,552.40
C III	Immobilisations financières:			
C III 3 b	participations en d'autres entreprises: .....		5,842,787.15	4,660,800.48
		TOTAL .....	5,842,787.15	4,660,800.48
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....		9,049,618.16	7,896,352.88
D	ACTIF CIRCULANT:			
D I	Stocks:			
		TOTAL .....	0.00	0.00
D II	Créances:			
D II 4	autres créances:			
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....		105,054.73	104,000.00
		TOTAL .....	105,054.73	104,000.00
D III	Valeurs mobilières:			

D III 3 b	autres titres .....	0.00	0.00
	TOTAL .....	0.00	0.00
D IV	en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....	57,607.31	66,391.33
	TOTAL .....	57,607.31	66,391.33
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....	162,662.04	170,391.33
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
	Prorata et réescomptes .....	350.00	1,554.35
	TOTAL .....	350.00	1,554.35
	TOTAL ACTIF .....	9,212,630.20	8,068,298.56
	PASSIF	06.09.2008	31.12.2007
A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....	2,142,000.00	371,840.29
A II	Primes d'émission		
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale .....	37,184.03	37,184.03
A V	Résultats reportés .....	41,565.85	1,979,844.86
A VI	Résultats de l'exercice .....	-147,194.36	-168,119.30
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	2,073,555.52	2,220,749.88
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
B 2	Provisions pour impôts .....	0.00	14,719.00
B	TOTAL .....	0.00	14,719.00
C	DETTES:		
C 1	Emprunts obligataires:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	2,978,000.00	2,978,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	11,150.40	10,023.40
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	3,679,307.03	2,437,161.78
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	423,458.08	394,299.92
	TOTAL .....	7,091,915.51	5,819,485.10
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:		
	Prorata et réescomptes .....	47,159.17	13,344.58
	TOTAL .....	47,159.17	13,344.58
	TOTAL PASSIF .....	9,212,630.20	8,068,298.56

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société à scinder, les deux nouvelles sociétés recevront les éléments de patrimoine actif et passif suivants et auront par conséquent les situations d'ouverture suivantes:

*Répartition des bilans*

OIKOS S.A.

Bilan d'ouverture au 06 septembre 2008

OIKOS S.A.

ACTIF		06.09.2008	
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
A		TOTAL .....	0.00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B		TOTAL .....	0.00
C	ACTIF IMMOBILISE :		
C I	Immobilisations incorporelles:		
		TOTAL .....	0.00

C II	Immobilisations corporelles:		
C II 1	terrains et constructions .....		1,400,411.00
		TOTAL .....	1,400,411.00
C III	Immobilisations financières :		
		TOTAL .....	0.00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....		1,400,411.00
D	ACTIF CIRCULANT:		
D I	Stocks:		
		TOTAL .....	0.00
D II	Créances:		
		TOTAL .....	0.00
D III	Valeurs mobilières:		
		TOTAL .....	0.00
D IV	Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse :		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....		12,788.65
		TOTAL .....	12,788.65
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....		12,788.65
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS Prorata et réescomptes		
		TOTAL .....	0.00
	TOTAL ACTIF .....		1,413,199.65

## PASSIF

06.09.2008

A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....		240,000.00
A II	Primes d'émission .....		919.41
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale		
A V	Résultats reportés		
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....		240,919.41
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
		TOTAL .....	0.00
C	DETTES:		
C 1	Emprunts obligataires:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		900,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....		3,716.80
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		167,313.44
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		83,375.00
		TOTAL .....	1,154,405.24
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:		
	Prorata et réescomptes .....		17,875.00
		TOTAL .....	17,875.00
	TOTAL PASSIF .....		1,413,199.65

VENTARA Sàrl

Bilan d'ouverture au 06 septembre 2008

VENTARA S.à r.l.

## ACTIF

06.09.2008

A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
A		TOTAL .....	0.00

B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B		TOTAL .....	0.00
C	ACTIF IMMOBILISE:		
C I	Immobilisations incorporelles:		
		TOTAL .....	0.00
C II	Immobilisations corporelles:		
		TOTAL .....	0.00
C III	Immobilisations financières:		
C III 3 b	participations en d'autres entreprises: .....		6,341,000.00
		TOTAL .....	6,341,000.00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....		6,341,000.00
D	ACTIF CIRCULANT:		
D I	Stocks:		
		TOTAL .....	0.00
D II	Créances:		
D II 4	autres créances:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		105,054.73
		TOTAL .....	105,054.73
D III	Valeurs mobilières:		
		TOTAL .....	0.00
D IV	en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....		34,692.75
		TOTAL .....	34,692.75
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....		139,747.48
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
		TOTAL .....	0.00
	TOTAL ACTIF .....		6,480,747.48
	PASSIF		06.09.2008
A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....		1,208,000.00
A II	Primes d'émission .....		212.85
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale .....		37,184.03
A V	Résultats reportés .....		475,754.81
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....		1,721,151.69
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
		TOTAL .....	0.00
C	DETTES:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		1,135,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....		3,716.80
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		3,236,721.11
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		384,157.88
		TOTAL .....	4,759,595.79
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:		
		TOTAL .....	0.00
	TOTAL PASSIF .....		6,480,747.48

VALINOR S.A.

Bilan d'ouverture au 06 septembre 2008

VALINOR S.A.

ACTIF		06.09.2008
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	
	TOTAL .....	0.00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:	
B	TOTAL .....	0.00
C	ACTIF IMMOBILISE:	
C I	Immobilisations incorporelles:	
	TOTAL .....	0.00
C II	Immobilisations corporelles:	
C II 1	terrains et constructions .....	1,891,700.00
	TOTAL .....	1,891,700.00
C III	Immobilisations financières:	
	TOTAL .....	0.00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....	1,891,700.00
D	ACTIF CIRCULANT:	
D I	Stocks:	
	TOTAL .....	0.00
D II	Créances:	
	TOTAL .....	0.00
D III	Valeurs mobilières:	
	TOTAL .....	0.00
D IV	en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse :	
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....	10,125.91
	TOTAL .....	10,125.91
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....	10,125.91
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS	
	Prorata et réescomptes .....	350.00
	TOTAL .....	350.00
	TOTAL ACTIF .....	1,902,175.91
PASSIF		06.09.2008
A	CAPITAUX PROPRES:	
A I	Capital souscrit .....	694,000.00
A II	Primes d'émission .....	977.26
A IV	Réserves:	
A IV 1	Réserve légale	
A V	Résultats reportés	
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....	694,977.26
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:	
	TOTAL .....	0.00
C	DETTES:	
C 1	Emprunts obligataires:	
C 1 b	Emprunts non convertibles:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	943,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....	3,716.80
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	69,947.50
C 9	Autres dettes:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....	161,250.18
	TOTAL .....	1,177,914.48
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
	Prorata et réescomptes .....	29,284.17
	TOTAL .....	29,284.17
	TOTAL PASSIF .....	1,902,175.91

Suite à ce qui précède, il est proposé que l'assemblée de la société à scinder composée de l'ensemble des actionnaires, à savoir:

Greenlaw Ltd ..... 1.071.000 actions

décide comme élément de la scission la constitution authentique des trois sociétés nouvelles suivantes:

OIKOS S.A.

VENTARA S.à r.l.

VELINORS.A.

savoir:

OIKOS S.A.

Société anonyme

Siège social: L-2227 Luxembourg

18, avenue de la Porte Neuve

Dont l'acte constitutif est de la teneur suivante :

### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OIKOS S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec est tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 240.000 (deux cent quarante mille Euro), représenté par 120.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le , à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

#### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax. Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur. Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif,

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de novembre de chaque année à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier- de chaque année et finit le 31 décembre du même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant



l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le 7 septembre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008 La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de mars à 17.00 heures.

#### Souscription

Le capital social de EUR 240.000,- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

Greenlaw Ltd .....	120.000 actions
--------------------	-----------------

#### Libération

Le capital social de OIKOS S.A. de EUR 240.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

		OIKOS S.A.	
		ACTIF	06.09.2008
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
		TOTAL .....	0.00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B		TOTAL .....	0.00
C	ACTIF IMMOBILISE:		
C I	Immobilisations incorporelles:		
		TOTAL .....	0.00
C II	Immobilisations corporelles:		
C II 1	terrains et constructions .....		1,400,411.00
		TOTAL .....	1,400,411.00
C III	Immobilisations financières:		
		TOTAL .....	0.00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....		1,400,411.00
D	ACTIF CIRCULANT:		
D I	Stocks:		
		TOTAL .....	0.00
D II	Créances:		
		TOTAL .....	0.00
D III	Valeurs mobilières:		
		TOTAL .....	0.00
D IV	Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux		12,788.65

		TOTAL .....	<u>12,788.65</u>
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....		12,788.65
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
	Prorata et réescomptes		
		TOTAL .....	<u>0.00</u>
	TOTAL ACTIF .....		1,413,199.65
	PASSIF		06.09.2008
A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....		240,000.00
A II	Primes d'émission .....		919.41
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale		
A V	Résultats reportés		
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....		240,919.41
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
		TOTAL .....	0.00
C	DETTES:		
C 1	Emprunts obligataires:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		900,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....		3,716.80
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		167,313.44
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		<u>83,375.00</u>
		TOTAL .....	1,154,405.24
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS :		
	Prorata et réescomptes .....		<u>17,875.00</u>
		TOTAL .....	<u>17,875.00</u>
	TOTAL PASSIF .....		1,413,199.65

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT Révision - Réviseur d'entreprises et expert comptables, avec siège social à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

« »

#### Attribution

En contrepartie de cet apport, les 120.000 actions représentatives du capital social de EUR 240.000 de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit :

Greenlaw Ltd .....	<u>120.000</u>
TOTAL: .....	120.000

VENTARA S.à r.l.

Société anonyme à responsabilité limitée

Siège social: L-2227 Luxembourg

18, avenue de la Porte Neuve

Dont l'acte constitutif est de la teneur suivante :

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination VENTARA S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de 1.208.000 EUR , divisé en 48.320 (quarante huit milles trois cent vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR , chacune entièrement libérée.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

**Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

**Art. 13.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 2008

#### *Souscription - Libération*

préqualifiée: Greenlaw Ltd

capital souscrit: 1.208.000 EUR

nombre de parts: 48.320 (quarante huit milles trois cent vingt)

Total:

capital souscrit: 1.208.000 EUR

nombre de parts: 48.320 (quarante huit milles trois cent vingt)

## Libération

Le capital social de VENTARA S.à r.l. de EUR 1.208.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

VENTARA S.à r.l.

		ACTIF	06.09.2008
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
A		TOTAL .....	0.00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B		TOTAL .....	<u>0.00</u>
C	ACTIF IMMOBILISE:		
C I	Immobilisations incorporelles:		
		TOTAL .....	<u>0.00</u>
C II	Immobilisations corporelles:		
		TOTAL .....	<u>0.00</u>
C III	Immobilisations financières:		
C III 3 b	participations en d'autres entreprises:		6,341,000.00
		TOTAL .....	<u>6,341,000.00</u>
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		<u>6,341,000.00</u>
D	ACTIF CIRCULANT:		
D I	Stocks:		
		TOTAL .....	0.00
D II	Créances:		
D II 4	autres créances:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		105,054.73
		TOTAL .....	<u>105,054.73</u>
D III	Valeurs mobilières :		
		TOTAL	0.00
D IV	en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....		34,692.75
		TOTAL .....	<u>34,692.75</u>
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....		<u>139,747.48</u>
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
		TOTAL .....	<u>0.00</u>
	TOTAL ACTIF .....		<u>6,480,747.48</u>

		PASSIF	06.09.2008
A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....		1,208,000.00
A II	Primes d'émission .....		212.85
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale .....		37,184.03
A V	Résultats reportés .....		475,754.81
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....		<u>1,721,151.69</u>
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
		TOTAL .....	0.00
C	DETTES:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		1,135,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....		3,716.80
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		3,236,721.11
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		384,157.88

	TOTAL .....	4,759,595.79
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
	TOTAL .....	0.00
	TOTAL PASSIF .....	6,480,747.48

#### Attribution

En contrepartie de cet apport, les 48.320 parts représentatives du capital social de EUR 1.208.000 de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

Greenlaw Ltd .....	48.320
TOTAL: .....	48.320

VALINOR S.A.

Société anonyme

Siège social: L-2227 Luxembourg

18, avenue de la Porte Neuve

Dont l'acte constitutif est de la teneur suivante :

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VALINOR S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec est tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

#### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 694.000 (six cent quatre vingt quatorze milles Euro), représenté par 347.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique ; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax. Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur. Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de novembre de chaque année à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier - de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le 7 septembre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008 La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mercredi du mois de mars à 17.00 heures.

#### Souscription

Le capital social de EUR 694.000.- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

Greenlaw Ltd ..... 347.000 actions

#### Libération

Le capital social de VALINOR S.A. de EUR 694.000, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

VALINOR S.A.		06.09.2008	
ACTIF			
A	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
A		TOTAL .....	0.00
B	FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B		TOTAL .....	0.00
C	ACTIF IMMOBILISE:		
C I	Immobilisations incorporelles:		
		TOTAL .....	0.00
C II	Immobilisations corporelles:		
C II 1	terrains et constructions .....		1,891,700.00
		TOTAL .....	1,891,700.00
C III	Immobilisations financières:		
		TOTAL .....	0.00
C	TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....		1,891,700.00
D	ACTIF CIRCULANT:		
D I	Stocks:		
		TOTAL .....	0.00
D II	Créances:		
		TOTAL .....	0.00
D III	Valeurs mobilières:		
		TOTAL .....	0.00
D IV	en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1	dépôts bancaires et postaux .....		10,125.91



		TOTAL .....	<u>10,125.91</u>
D	TOTAL ACTIF CIRCULANT .....		10,125.91
E	COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
	Prorata et réescomptes .....		<u>350.00</u>
		TOTAL .....	<u>350.00</u>
	TOTAL ACTIF .....		1,902,175.91
	PASSIF		06.09.2008
A	CAPITAUX PROPRES:		
A I	Capital souscrit .....		694,000.00
A II	Primes d'émission .....		977.26
A IV	Réserves:		
A IV 1	Réserve légale		
A V	Résultats reportés		
A	TOTAL CAPITAUX PROPRES .....		<u>694,977.26</u>
B	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:		
		TOTAL .....	0.00
C	DETTES:		
C 1	Emprunts obligataires:		
C 1 b	Emprunts non convertibles:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		943,000.00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:		
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an .....		3,716.80
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		69,947.50
C 9	Autres dettes:		
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an .....		<u>161,250.18</u>
		TOTAL .....	1,177,914.48
D	COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:		
	Prorata et réescomptes .....		<u>29,284.17</u>
		TOTAL .....	<u>29,284.17</u>
	TOTAL PASSIF .....		1,902,175.91

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT Révision - Réviseur d'entreprises et expert comptables, avec siège social à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

« »

#### Attribution

En contrepartie de cet apport, les 347.000 actions représentatives du capital social de EUR 694.000 de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

Greenlaw Ltd .....	<u>347.000</u>
TOTAL: .....	347.000

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marco Sterzi

Référence de publication: 2008138641/9125/939.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07871. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**3M Management Consultant and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.674.

## PROJET DE FUSION - ABSORPTION

Entre les soussignées:

3M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31.000,- Eur, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce, et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116 674, représentée par M<sup>e</sup> Charles DURO, administrateur, spécialement habilité à l'effet des présentes par décision du conseil d'administration du 14 octobre 2008, dont copie figure en annexe 1 aux présentes,

ci-après désignée la "Société Absorbante"

d'une part,

Et

MANARG S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.400,- Eur, ayant son siège social à I-16100 Genova, 8, Via XXV Aprile (Italie), inscrite au Registro delle Imprese de Gênes sous le numéro 342279 et code fiscal 03409430109, représentée par son gérant unique M. Rita SAVIO, spécialement habilité à l'effet de représenter la société,

ci-après désignée la "Société Absorbée"

d'autre part,

ci-après collectivement désignées les "Sociétés Fusionnantes".

Il a été établi un projet de fusion-absorption transfrontalière simplifiée conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") ayant la teneur suivante:

### 1. Présentation des Sociétés Fusionnantes:

#### 1.1. La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1449 du 27 juillet 2006.

Son exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de la Société Absorbante est composé de 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) par action, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Le capital social de la Société Absorbante s'élève à ce jour à 31.000,- EUR. A la date des présentes, les actions de la Société Absorbante ne sont inscrites sur aucun marché réglementé.

La Société Absorbante a comme objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société Absorbante peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société Absorbante peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société Absorbante peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société Absorbante peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### 1.2. La Société Absorbée

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit italien constituée suivant acte reçu par Maître Rodolfo GIVRI, notaire de résidence à Gênes, en date du 27 janvier 1999, déposé au Tribunal de Gênes en date du 27 février 1999.

Son exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de la Société Absorbée est composé de 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,52 EUR (cinquante deux cents) par part sociales, toutes de même catégorie. Le capital social de la Société Absorbée s'élève à ce jour à 10.400,- EUR. A la date des présentes, les parts sociales de la Société Absorbée ne sont inscrites sur aucun marché réglementé.

La Société Absorbée a comme objet social la prise de participations dans le secteur industriel.

#### 1.3. Lien de capital entre la Société Absorbée et la Société Absorbante

La procédure applicable à la présente fusion est celle d'une fusion transfrontalière simplifiée dans la mesure où MANARG Srl sera absorbée par son associé unique 3M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A.

La Société Absorbante détenant l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbée, l'opération de fusion s'opérera sans création d'actions nouvelles dans le chef de la Société Absorbée et les parts sociales émises par la Société Absorbée seront annulées, de même il n'y a pas lieu à rapport d'échange des actions ni au versement d'une quelconque soulte.

## 2. Motifs et buts de la fusion:

La restructuration, objet de cette fusion, aura un caractère purement interne au groupe et aura pour but de simplifier la structure actuelle du groupe, l'actif et le passif de la Société Absorbée étant transmis à la Société Absorbante.

## 3. Arrêté des comptes:

La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des deux Sociétés Fusionnantes est le 31 juillet 2008.

L'exercice social en cours de la Société Absorbante se clôturant au 31 décembre 2008, un état comptable non audité au 31 juillet 2008, soit antérieur de moins de trois mois à la date du projet de fusion a été arrêté et sera mis à disposition des actionnaires au siège social un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi.

L'exercice social en cours de la Société Absorbée se clôturant au 31 décembre 2008, un état comptable non audité au 31 juillet 2008, soit antérieur de moins de quatre mois à la date du projet de fusion a été arrêté et sera mis à disposition des associés au siège social un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 2501 ter du Code Civil italien.

## 4. Désignation des éléments d'actif apportés et du passif pris en charge:

Les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet de transmettre l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, tel qu'il existera au jour de la réalisation de la fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 261 et 278 de la Loi et de l'article 6 et 18 du "Decreto legislativo" du 30 mai 2008, n° 108 publié dans la "Gazzetta Ufficiale" n° 140 du 17 juin 2008.

## 5. Propriété, jouissance et date d'effet comptable:

### 5.1 Propriété et jouissance

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés de la Société Absorbée à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera définitivement réalisée et prendra effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante qui décide la fusion et qui se tiendra le ou après le 16 décembre 2008.

La Société Absorbée s'engage formellement à n'accomplir sans l'agrément de la Société Absorbante aucun acte de disposition relatif aux biens transmis et à ne prendre aucun engagement de nature à affecter la propriété ou la libre disposition de ses éléments d'actifs, ou sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier à ne contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

### 5.2. Date d'effet de la fusion d'un point de vue comptable

La fusion sera effective d'un point de vue comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 6. Charges et conditions de l'apport:

L'apport à titre de fusion de tous les actifs de la Société Absorbée est fait à charge pour la Société Absorbante de supporter en l'acquit tout le passif de la Société Absorbée.

L'apport à titre de fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes:

- La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

- A compter de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbante supportera et acquittera tous impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférentes aux biens et droits apportés.

- La Société Absorbante sera substituée purement et simplement dans le bénéfice et les obligations de tous contrats et conventions intervenus avec les tiers.

- La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances apportées.

- La Société Absorbante remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif apportés.

## 7. Déclarations concernant la Société Absorbée et son apport à titre de fusion

M. Rita SAVIO, ès qualités, fait les déclarations suivantes:

- La Société Absorbée n'est pas et n'a jamais été en cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable, ou toute autre procédure assimilée;

- Elle est à jour, relativement aux biens apportés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale;

- Les valeurs mobilières, droits sociaux ou parts de toute nature apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance ou l'exercice du droit de propriété;

- La Société Absorbée n'a souscrit aucun engagement hors bilan;
- Il n'existe aucun litige en cours concernant l'exploitation de la Société Absorbée ou se rapportant à ses biens, droits, valeurs objet des apports;
- Le montant du passif tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 juillet 2008 est exact, sincère et il n'existe aucun passif non enregistré à ce jour.

#### 8. Dissolution de la Société Absorbée

Conformément à l'article 274 de la Loi et à l'article 16 du "Decreto legislativo" du 30 mai 2008, n° 108 publié dans la "Gazzetta Ufficiale" n° 140 du 17 juin 2008, la réalisation de la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, du fait de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 9, entraînera de plein droit et simultanément les effets suivants: (1) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, et (2) la Société Absorbée cesse d'exister.

#### 9. Conditions suspensives:

La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, et la dissolution de la Société Absorbée qui en résulte, ne deviendront définitives que sous réserve, et du seul fait, de la levée des conditions suspensives suivantes:

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée du présent projet de fusion-absorption et de l'apport- fusion y contenu, et

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la Société Absorbante du présent projet de fusion-absorption et de l'apport- fusion y contenu,

le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbante est prévue pour le ou après le 16 décembre 2008.

La tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbée est prévue pour le ou après le 16 décembre 2008.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réalisé le 28 février 2009 au plus tard, le présent projet de fusion serait considéré comme caduc de plein droit, sauf accord contraire des Sociétés Fusionnantes, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part ni d'autre.

#### 10. Déclarations fiscales:

Au regard de l'impôt sur les sociétés, les parties déclarent placer la fusion dans son intégralité sous le bénéfice du régime prévu aux articles 170 et suivants LIR.

A cet effet, la Société Absorbée s'engagera notamment, sous réserve de tout redressement opéré par l'administration fiscale, à respecter les engagements suivants:

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée par la Société Absorbée.

- calculer les plus-values réalisées, le cas échéant, à l'occasion d'une cession ultérieure des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée.

- se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition aura été différée par cette dernière;

- le cas échéant, réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixées par la loi, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables;

- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée. A défaut, la Société Absorbante devra inclure dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée.

#### 11. Modalité d'exercice des droits des actionnaires minoritaires de la Société Absorbante

Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un (1) mois suivant la publication du projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance, au siège social des documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi, et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

#### 12. Droits spéciaux

La Société Absorbante ne confère pas de droits spéciaux à ses actionnaires au sens de l'article 261 (2) f) de la Loi.

#### 13. Avantages particuliers

Il n'est attribué aucun avantage particulier aux personnes et organes visés à l'article 261 (2) g) de la Loi.

Ne sont pas visés par la présente disposition les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises mis en charge aux Sociétés Fusionnantes et calculés au taux usuel.

#### 14. Frais:

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présentes et leur réalisation incomberont à la Société Fusionnante.

#### 15. Formalités de publicité et modalité d'exercice des droits des créanciers

Le présent projet de fusion sera publié au Luxembourg au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Suivant l'article 268 de la Loi, les créanciers de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion prévue par l'article 273 de la Loi peuvent, dans les deux mois de cette publication, demander la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où l'opération de fusion réduirait le gage des ces créanciers.

Les créanciers de la Société Absorbante peuvent obtenir gratuitement au siège social de celle-ci, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits.

La Société Absorbante n'a pas émis d'obligations ou d'autres titres de créances de caractère analogue.

En outre, le présent projet de fusion sera également publié conformément à la loi italienne dans la "Gazetta Ufficiale" de la République italienne.

De manière générale, et eu égard au caractère transfrontalier de la présente fusion-absorption, les représentants légaux des Sociétés Fusionnantes effectueront toutes formalités requises par la loi et les règlements tant en Italie qu'au Luxembourg afin de rendre la fusion-absorption effective et opposable aux tiers.

#### 16. Election de domicile:

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notification, les soussignés, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent, dont les adresses sont indiquées en tête des présentes.

#### 17. Pouvoirs pour les formalités:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires ou utiles.

Le présent texte, établi conjointement par les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes, a été signé le 20 octobre 2008 à Luxembourg, en original, chaque version étant équivalente, aux fins d'être déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg et au "Registro dello imprese" du lieu du siège social de la Société Absorbée; et d'être publié au Luxembourg au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et en Italie dans la "Gazetta Ufficiale" de la République italienne, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Sociétés Fusionnantes appelées à se prononcer sur le présent projet de fusion, conformément aux articles 263 et 269 de la Loi et du "Decreto Legislativo" du 30 mai 2008, n° 1089.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

3 M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A. / MANARG S.R.L

Signature / Signature

administrateur / gérant

#### AUTENTICA DI FIRMA

Ai sensi del D.P.R. 28 dicembre 2000 numéro 445, attesto io Dottor FRANCESCO FELIS Notaio alla residenza di Genova, iscritto al Collegio Notarile dei Distretti Riuniti di Genova e Chiavari, che la sottoscrizione délie dichiarazioni che precedono, è stata apposta in mia presenza dalla signora:

SAVIO RITA nata a Genova il 3 gennaio 1952 résidente a Genova Via A. Vassallo civico 13 interno 1 quale airanistratore unico délia Spettabile "MANARG S.R.L." con sede in Genova Via XXV Aprile 8, délia cui identité personale qualifica e poteri io Notaio sono certo, e preventivamente ammonita a sensi di legge sulle responsabilit  penali cui pu  andare incontro in caso di mendace dichiarazione. Genova, Via Cesarea civico dieci interno due, il venti ottobre duemilaotto.

R f rence de publication: 2008138521/317/218.

Enregistr    Luxembourg, le 4 novembre 2008, r f. LSO-CW00627. - Re u 22,0 euros.

Le Receveur (sign ): G. Reuland.

(080164015) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

#### **DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une soci t  de droit  tranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Der Finanzvorstand der DekaBank Deutsche Girozentrale zeichnet k nftig Dr. h. c. Friedrich Oelrich.

Luxembourg, 28. Oktober 2008.

Wolfgang D rr / Bruno Stuckenbroeker.

R f rence de publication: 2008139818/1203/13.

Enregistr    Luxembourg, le 4 novembre 2008, r f. LSO-CW00752. - Re u 14,0 euros.

Le Receveur (sign ): G. Reuland.

(080165433) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

### **HSH Money EuroPlus, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 06.11.2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138541/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06524. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **K & C Aktienfonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138542/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06509. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **Global Family Protect Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138544/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06512. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **Global Family Protect Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138547/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06515. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **Finanzmatrix, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138548/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06508. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **M & W Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138551/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06505. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **BV Global Balance Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138554/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06518. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

### **Distribution Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.720.

### **Fuscine Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.554.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086), agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration tenue le 23 septembre 2008 de la société anonyme Distribution Européenne S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.720, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 206 du 27/05/1994, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

ci-après dénommée " la société absorbante " ou " Distribution Européenne S.A. "

2) Monsieur Christian FRANCOIS, susprénommé, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme Fuscine Holding S.A. tenue le 23 septembre 2008, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.554,



constituée sous forme d'une société anonyme, au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 300 du 30/06/1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 828 du 29 septembre 2001.

ci-après dénommée " la société absorbée " ou " Fuscine Holding S.A. "

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant :

1) La société DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A. (" la société absorbante ") dont le siège social est établi à Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.720, avec un capital souscrit et entièrement libéré de cent quatre vingt cinq mille deux cent trente huit euros et six cents (EUR 185.238,06) représenté par 40.000 actions sans désignation de valeur nominale, entend fusionner avec la société anonyme FUSCINE HOLDING S.A., (" la société absorbée "), dont le siège social est établi à Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.554, avec un capital souscrit et entièrement libéré de quarante neuf mille cinq cent soixante dix huit euros et soixante dix cents (EUR 49.578,70) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, par absorption de cette dernière par la première.

2) La société absorbante détient la totalité des 2.000 actions de la société absorbée.

3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies par la société absorbante, a été fixée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

4) Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.

5) Aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent, ni pour l'exercice en cours, ni pour les opérations de fusion.

6) Conformément à l'article 279 de la loi sur les sociétés commerciales, la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

7) Les actionnaires de la société absorbante sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents tels que déterminés à l'article 267 (1) sauf d) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi que l'état comptable intermédiaire du 31 août 2008. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais sur simple demande.

8) Par application de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, il a pu être fait abstraction des rapports écrits des organes de gestion des sociétés fusionnantes visés à l'article 265 de la Loi et du rapport écrit de l'expert indépendant visé à l'article 266 de la Loi.

9) Conformément à l'article 279 de la loi sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation de la fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

10) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge sera accordée de plein droit aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée lors de la constatation de la réalisation définitive de la fusion.

11) La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée.

12) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 26 septembre 2008, Relation : LAC/2008/39123. - Reçu douze Euros (12.-€) euros.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008140523/211/83.

(080166543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

#### **Guliver Wachstum, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138523/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06521. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

#### **SGAM AI Property FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

---

La modification du règlement de gestion, prenant effet le 3 novembre 2008, concernant le fonds commun de placement SGAM AI PROPERTY FCP-FIS, a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

The amendment to the management regulations, effective as of 3 November 2008 with respect to the fund SGAM AI PROPERTY FCP-FIS, has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

SGAM AI REIM LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008139788/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02196. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

#### **GIP Invest - Rendite Plus, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Sonderreglement, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138560/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06501. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

#### **Europa-Lux EuroRent 3-6, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. November 2008.

LRI Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138557/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06500. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Guliver Sicherheit, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Eischt hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2008.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008138522/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06526. - Reçu 58,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

---

Suite à la résolution prise par le Gérant unique le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- Le siège social du gérant unique, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- Le siège social de l'actionnaire Kulczyk Investment House S.A. sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008140613/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00816. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Reckitt Benckiser N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.315.

---

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société Reckitt Benckiser N.V. tenue en date du 19 mai 2008 que:

- Monsieur Nicholas Duncan Bouchaud a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 01.04.2008.
- Monsieur Adrian Enno Weis, né le 23.05.1969 à Heidelberg, Allemagne, demeurant à NL-18077 LB Amsterdam, Breughelstraat 1B, est élu en tant qu'administrateur avec effet au 19.05.2008.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008140555/304/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06841. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Square Meter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 142.182.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 septembre 2008*

*Résolution 1<sup>ère</sup>*

Madame Rika Mamdy résidant 3, rue Marie Curie, L-8049 Strassen a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour SQUARE METER S.A.

Laurent Cooreman

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008140573/760/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Scandinavian Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.438.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 octobre 2008*

1. Les mandats d'administrateur A venus à échéance, de M. Koen VAN BAREN et Pierre VAN HALTEREN, n'ont pas été renouvelés.

2. M. Carl SPEECKE a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Michael LUDWIG et M. George MUZINICH ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. La société anonyme DELOITTE S.A., a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. M. Mark CLARK, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 1<sup>er</sup> juillet 1959, demeurant professionnellement à NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique), 450, Park Avenue, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012

6. M. Joshua B, ROSENFELD, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 14 février 1977, demeurant professionnellement à NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique), 450, Park Avenue, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. M. Carl SPEECKE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCANDINAVIAN TRUST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008140572/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Lodge Adventure Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.552.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2008*

- Les mandats d'Administrateurs suivants sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009:

*Administrateurs catégorie I:*

\* Monsieur James VERNON, Chef Directeur des Opérations, demeurant au 23 Kippington Road - Sevenoaks - Kent - TN13 2LJ - United Kingdom

\* Monsieur Eric Marcel PEREZ, Ingénieur civil, demeurant au 1, La Glacière, F-34270 Fontanès, France

*Administrateur catégorie II:*

\* Monsieur Andrew WHITTAKER, Administrateur, demeurant au 215, rue des Rouquettes - 34820 TEYRAN

*Administrateurs catégorie III:*

\* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

\* Madame Noëlle PICCIONE, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

LODGE AVENTURE INVESTMENTS

Signature / Signature

*Administrateur Catégorie I / Administrateur Catégorie II*

Référence de publication: 2008140575/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01689. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Constantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l.

*Manager*

Signatures

Référence de publication: 2008140524/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00698. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Montalcino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

*Manager*

Signatures

Référence de publication: 2008140517/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00695. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Belgravia European Properties Holding 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 125.860.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140315/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01636. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.676.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140311/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01887. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Nahuko SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.08.

*Nahuko S.A.*

*Manacor (Luxembourg) S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Référence de publication: 2008140310/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02181. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Taché Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 87.621.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.08.  
Taché Investments S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Administrateur  
Signatures

Référence de publication: 2008140308/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02173. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Misys International Banking Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.189.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 février 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Yves ATTAL a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée indéterminée.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 octobre 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Messieurs Yves ATTAL, Russell DAVENPORT et Patrick PLEYERS en tant qu'administrateurs de la Société a été renouvelé;

- le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé;

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mai 2009.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008138844/275/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Flux International Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.296.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008140299/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00704. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 16 octobre 2008 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2009:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24/08/1969 à Messancy (Belgique) demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Madame Stéphanie DJEBAR, née le 22/06/1977 à Senigallia (Italie), secrétaire, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly sur Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2009:

BS Consulting S.A., établie et ayant son siège social au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45 486.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008138841/1161/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09191. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Avantag International S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 50.849.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008140218/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02109. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**D.I. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 70.832.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008140300/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00003. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Capital Quest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

*Notaire*

Référence de publication: 2008140350/7851/11.

(080164921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---



**SMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 66.059.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140334/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01474. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 58.334.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2008.

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140332/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01210. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2008.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140333/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01209. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140322/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01219. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---



**Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/11/2008.

*Pour HEIN SERVICES S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008140321/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01429. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Hein Kältetechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 90.985.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/11/2008.

*Pour HEIN KÄLTETECHNIK S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008140320/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01427. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Geoplan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 27.566.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/11/2008.

*Pour GEOPLAN II S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008140319/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01426. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Centour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 107.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008140323/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01217. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Forum European Realty Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 96.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008140318/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00679. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Octafinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 97.321.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/08.

Pour Octafinance S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140352/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09278. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Potyka GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 octobre 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008140349/8085/12.

(080164925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**SUN-TEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.632.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DA SILVA FERREIRA Antonio José

Administrateur, directeur technique

Référence de publication: 2008140376/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00230. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Alliance Distribution Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 132.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Paul FRIEDERS

*Notaire*

Référence de publication: 2008140348/212/12.

(080164928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Autex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 78.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUTEX Sàrl*

*Signature*

Référence de publication: 2008140354/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02772. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Ayu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 90.154.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

*Pour AYU HOLDING S.A., société anonyme holding*

*Experta Luxembourg, société anonyme*

*Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2008140356/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01744. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**SUN-TEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme*

*DA SILVA FERREIRA Antonio José*

*Administrateur, directeur technique*

Référence de publication: 2008140387/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00236. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Pole Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 109.848.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2008*

Était présent au siège social de la société l'actionnaire unique.

Le capital étant totalement représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

*Ordre du jour:*

- 1) Démission de Madame Marielle Vanwaarbeek en tant qu'administrateur.
- 2) Démission de Monsieur Jean Leforgeur en tant qu'administrateur.

*Décisions*

L'actionnaire unique décide:

- 1) D'accepter la démission de Madame Marielle Vanwaarbeek, 24, rue Raoul Follereau, L-8027 Strassen, en tant qu'administrateur.
- 2) D'accepter la démission de Monsieur Jean Leforgeur, 14, Petite Hoursinne, B-6997 Erezée en tant qu'administrateur.
- 3) Suite à ces deux démissions, le Conseil d'Administration est composé du seul administrateur-délégué Monsieur Marc Pirlet.

Fait à Capellen, le 29 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008140368/825/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09691. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.968.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2008*

Es wurde u.a. beschlossen:

- das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, 61, Gruuss-Sfrooss in L-9991 Weiswampach, wurde um ein Jahr verlängert. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 29. Oktober 2008.

Für HAMMER LOGISTIK A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2008140367/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2008, réf. DSO-CV00322. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080164905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Expansion Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.623.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 février 2006, acte publié au Mémorial C no 978 du 18 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPANSION REAL ESTATE S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008140330/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01558. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Technological Pole Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.921.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mai 2005, acte publié au Mémorial C no 957 du 28 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECHNOLOGICAL POLE INVESTMENTS S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008140331/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01561. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Mosaïque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 103.939.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n° 42 du 14 janvier 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSAIQUE LUXEMBOURG S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008140329/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01554. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Kappa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 123.608.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2008.

Pour KAPPA S.A., société anonyme  
Experta Luxembourg, société anonyme  
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008140375/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01748. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**NATEBO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.756.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.08.

*Natebo (Luxembourg) S.A.*

*Manacor (Luxembourg) S.A.*

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2008140309/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02179. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.982.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140312/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01885. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**IMC Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 94.741.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140313/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01642. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Pinto Basto International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.224.

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance tenu le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle des gérants suivants, Richard Brekelmans, Johan Dejans, Michael Verhulst, sera transférée de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008140363/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Fregenda B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.298.

Suite à la résolution prise par le Gérant unique le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- Le siège social du gérant unique, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008140364/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Automotive Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.364.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008140358/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01746. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Marlipar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.635.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 775 du 18 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marlipar Investments S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008140327/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01536. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Margaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.633.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 732 du 27 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARGAUX S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008140328/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01542. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Jucar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.716.

---

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140335/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Marlipar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.636.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 775 du 18 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marlipar Finance S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008140326/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01531. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---